Envoyé en préfecture le 23/03/2026
Reçu en préfecture le 23/03/2026
Publié le
ID : 029-212901938-20260321-14_03_2026-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU FINISTERE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU SAMEDI 21 MARS 2026

COMMUNE DE PLOUGOURVEST

Date de convocation: 16/03/2026	Le samedi vingt-et-un mars deux mil vingt-six, le Conseil Municipal de la commune de PLOUGOURVEST, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur le Maire, Jean JEZEQUEL, en session ordinaire.
Membres:	*Etaient présents*: JEZEQUEL Jean, QUELENNEC Marie-Françoise, JEZEGOU Romain, CORVEZ Christelle, PAUGAM Jean-Luc, MIOSSEC Maryse, MONSIGNY Bertrand, POSTEC Emmanuelle, ABALLEA Clément, SALIOU Sylviane, MER Serge, PRIGENT Gwénaëlle, QUERE Laurent, LE SAOUT Carole, JACQ Jérôme, DABERNAT Anne, CREAC'H Annie, PAUGAM Thomas.
En exercice: 19	*Absents excusés:* /
Présents: 19	
Votants: 19	
Pour: 19	
Contre 0	
Abstention: 0	
Délibération N°: 14-03-2026	*Secrétaire de Séance:* JACQ Jérôme

Objet : CREATION DES POSTES D'ADJOINTS AU MAIRE

M. le Maire rappelle que la création du nombre d'adjoints relève de la compétence du Conseil Municipal. Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.2122-2 ;

Considérant que le conseil municipal détermine le nombre des adjoints au maire sans que ce nombre puisse excéder 30 % de l'effectif légal du conseil municipal ;

Ce pourcentage donne pour la commune un effectif maximum de 5 adjoints.

Monsieur le Maire invite les conseillers à s'exprimer sur le nombre d'Adjoints au Maire à élire et explique que les différents projets en cours et tous ceux proposés au cours de la campagne nécessitent un investissement en temps et en personne très important.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE la création de **cinq postes d'adjoints.**

PRECISE que cette décision prend effet ce jour du Samedi 21 mars 2026.

CHARGENT Monsieur le Maire de notifier cette décision auprès de toute autorité qualifiée.

AUTORISENT Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à cette affaire.

Ainsi fait et délibéré, le 21/03/2026
Pour extrait conforme au Registre des Délibérations du Conseil Municipal de Plougourvest.

M. Jean JEZEQUEL, *Maire*	*M. JACQ Jérôme* *Secrétaire de Séance*	*Acte certifié exécutoire, compte tenu de la :* *-publicité (par voie d'affichage), pour une durée de deux mois, à compter du* 2 3 MARS 2026 *- transmission au contrôle de légalité le* 2 3 MARS 2026

MAIRIE DE PLOUGOURVEST 29400 Finistère

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes, 3 Contour de la Motte, 35044 RENNES Cedex, dans un délai de deux mois à compter de sa transmission aux services de l'Etat et de sa publication.